



TOURNOIS INDIVIDUELS

JEUNES

Simple, doubles et mixtes

REGLEMENT SAISON 2018/2019





PREAMBULE

Ce règlement précise les modalités d'organisation d'un tournoi individuel jeunes pour les inscriptions aux tableaux Elite, Espoir et Promotion.

Il est précisé que les clubs ont toute latitude dans l'organisation de leur tournoi et peuvent se limiter à certains tableaux : Promotion ou Espoir ou Elite. Le choix du club dans ses tableaux résulte de l'objectif recherché (logique de développement, tournoi d'un plus haut niveau).

En toute hypothèse, le club peut se rapprocher de la Commission Départementale Jeunes pour voir le meilleur profit à tirer du tournoi qu'il souhaite organiser.

Art 1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les tournois individuels en catégorie jeunes sont ouverts aux titulaires d'une licence FFBaD Joueur pour la saison en cours. Cette licence peut être délivrée au sein d'un club affilié à la Ligue de Bretagne de Badminton, par l'intermédiaire du Comité Départemental de Badminton d'Ille-et-Vilaine.

Toutefois, les joueurs issus d'autres départements peuvent être accueillis sur ces compétitions.

Pour participer à un tournoi individuel, tout joueur sera tenu d'être licencié à la date du tirage au sort.

Un joueur sélectionné pour une compétition régionale, interrégionale ou nationale ne pourra pas participer le même jour à un tournoi individuel. En cas de non-respect de ce règlement, le joueur pourra se voir interdit de toute compétition pendant 2 mois.

Art 2. CATEGORIES D'AGE

Les catégories d'âge saison 2018/2019 :

- Juniors : U 19 Joueurs nés en 2001/2002
- Cadets : U17 Joueurs nés en 2003/2004
- Minimes : U15 Joueurs nés en 2005/2006
- Benjamins : U13 Joueurs nés en 2007/2008
- Poussins : U11 Joueurs nés en 2009/2010
- Minibad : U9 Joueurs nés en 2011 et après

**Art 3. TABLEAUX**

Il existe 3 niveaux de compétition par catégorie d'âge : ELITE, ESPOIR et PROMOTION.

Art 3-1 : Règles pour les catégories Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors :

La catégorie se définit par rapport au classement CPPH (classement par points hebdomadaire) du jeune le lundi précédant le tournoi.

	Tableaux	Garçons	Filles
Benjamins	Elite	R / D	R / D
	Espoir	P10 / P11	P10 / P11
	Promotion	P12 / NC	P12 / NC
Minimes / Cadets / Juniors	Elite	N / R / D7 / D8	N / R / D7 / D8
	Espoir	D9 / P11 / P10	D9 / P11 / P10
	Promotion	P12 / NC	P12 / NC

Art 3-2 : Règles pour les Tableaux « Poussins » :

Le classement CPPH pour les poussins et poussines étant difficile à obtenir pour les clubs organisateurs, la Commission Départementale Jeunes publiera une liste à J-7 des catégories Elite et Espoir des jeunes du département. Le tableau Promotion concernera les jeunes P12 et NC.

Pour les jeunes issus des autres départements, le site verybad.fr permettra au club organisateur de trouver le classement de chaque joueur en effectuant une recherche au sein des licenciés du club concerné.

Art 3.3 : Nombre de joueurs par tableau :

Il faut au minimum 4 joueurs inscrits pour ouvrir un tableau.

Catégories : Benjamins – Minimes – Cadets – Juniors :

Si plus de 16 inscrits, alors scinder le tableau en 2 classes A et B. La répartition entre les classes A et B se fera à la cote, par le club organisateur, en vue de constituer les classes les plus homogènes possibles et avec avis favorable de la Commission Départementale Jeunes.

Catégorie : Poussins

Si plus de 12 inscrits, alors scinder le tableau en 2 classes A et B. La répartition entre les classes A et B se fera en fonction des tops (sur Poona), par le club organisateur qui soumettra sa proposition à la Commission Départementale Jeunes pour validation.

Art 3-4 : Changement de catégorie :

Le club organisateur devra autoriser les surclassements. Cette autorisation devra figurer dans le règlement particulier et dans la demande d'autorisation dans Poona.

Lors de son inscription, le joueur pourra choisir la catégorie dans laquelle il souhaite jouer via la fiche d'inscription. Le club organisateur reste libre d'accepter ou non le changement de catégorie.

Art 3-5 : Ajustement des tableaux de moins de 4 joueurs :

Afin de permettre au plus grand nombre de jouer dans des tableaux les plus homogènes possibles, des ajustements pourront être proposés par le club organisateur.

La fusion des tableaux Elite / Espoir et Espoir / Promotion est autorisée. Le club organisateur devra soumettre sa proposition de fusion à la Commission Départementale Jeunes pour validation.



La fusion des tableaux Elite / Promotion se doit de rester exceptionnelle. Le club organisateur devra soumettre sa proposition de fusion à la Commission Départementale Jeunes pour validation.

La montée d'un joueur dans la catégorie supérieure (Promotion => Espoir ou Espoir => Elite) ou la descente d'un joueur dans la catégorie inférieure (Elite => Espoir ou Espoir => Promotion) est autorisée pour compléter un tableau.

Pour ces ajustements, le club organisateur devra proposer une répartition qui tiendra compte du classement du joueur, ou de la paire, à la Commission Départementale Jeunes pour validation.

ART 4. DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNOI

Une demande d'autorisation complète de tournoi individuel devra être effectuée par le club organisateur sur Poona, au plus tard 6 semaines avant la date de la compétition en y renseignant les informations nécessaires.

Le club organisateur devra utiliser le formulaire en ligne « Règlement Particulier d'un tournoi » pour faire sa demande d'autorisation.

La Juge-Arbitre pour ces tournois jeunes pour la saison 2018-2019 est Cathy Vannier. Un numéro d'autorisation sera généré par Poona lors de la validation de la demande d'autorisation.

Tableau Elite : En raison du faible nombre de joueurs et joueuses Elite : Un seul tournoi Elite pour une même catégorie d'âge peut être organisé le même jour dans le département.

Tableaux Espoir et Promotion : Plusieurs tournois dans une même catégorie d'âge pourront être organisés le même jour. Cependant, la Commission Départementale Jeunes étudiera la possibilité de doublon en fonction de critères d'éloignement géographique et de capacité d'accueil du club organisateur.

Tableau Poussins : Nous conseillons d'organiser le tournoi pour cette seule catégorie et de prévoir une consolante et/ou d'ouvrir le tournoi aux joueurs minibad.

NB : Pas d'autorisation de tournois jeunes le week-end de la finale du championnat d'Ille-et-Vilaine soit les 30 et 31 mars 2019, ainsi que le week-end de la finale Promotionnelle le dimanche 16 juin 2019.

Art 5. CALENDRIER

Le calendrier prévisionnel des tournois jeunes est mis à jour régulièrement sur le site du comité. Chaque club peut, à tout moment de l'année, organiser un tournoi individuel. Si une même date est choisie par plusieurs clubs et sur les mêmes catégories, cette date sera donnée en priorité au club qui aura réalisé en premier sa demande d'autorisation de tournois sur Poona avec les bons référents (J.A. et adjoint).

Art 6. INVITATIONS

Les invitations sont à envoyer 4 semaines minimum avant la date de la compétition, à tous les clubs du département et au Comité pour en permettre la diffusion sur le site.

La liste et l'évolution des inscriptions reçues par le club organisateur doivent être accessibles via le site internet du club.

Art 7. HORAIRES

Début d'un tournoi : au plus tôt 9h00 (Convocation 8h30 au plus tôt)

Fin du tournoi : au plus tard 18h00.



Art 8. TENUE VESTIMENTAIRE

Tout joueur participant à un tournoi individuel devra porter, sur le terrain, une tenue conforme au règlement FFBA D : short ou jupe short et tee-shirt.

Art 9. NOMBRE DE TERRAINS

Afin d'éviter des temps d'attente trop longs, voici nos préconisations :

Nombre de terrains nécessaires : 1 terrain pour 10 joueurs ou paires.

Nombre de terrains nécessaires si 2 catégories d'âge = 7 au minimum

Nombre de terrains nécessaires si 3 catégories d'âge = 9 au minimum

NB : Les poussins et les minibad sont considérés comme une même catégorie d'âge.

Il est possible d'accueillir plusieurs catégories d'âge pour un même nombre de terrains en ne ciblant qu'un seul tableau (Elite ou Espoir ou Promotion).

Exemple : Nombre de terrains nécessaires si toutes catégories d'âge sur un seul tableau = 7 au minimum

Il est possible, également, d'utiliser une autre salle, en fonction du nombre de joueurs prévus. Si plusieurs salles sont prévues, elles ne seront pas distantes de plus de dix minutes l'une de l'autre en voiture.

NB : En cas de doute, n'hésitez pas à solliciter la Commission Départementale Jeunes.

Art 10. VOLANTS

Tableaux ELITE :

Les matchs se disputent avec des volants plumes homologués, à la charge des joueurs. L'organisateur s'engage à en avoir le jour de la compétition pour pouvoir en vendre si nécessaire. Le type et la marque des volants utilisés pour chaque compétition devront être précisés dans la demande d'autorisation de tournoi.

Tableaux ESPOIRS et PROMOTION :

Les joueurs utiliseront des volants plastiques type Mavis 300 de chez Yonex fournis par l'organisateur sauf si, et seulement si, les deux joueurs espoirs désirent jouer en plumes. Dans ce cas, les volants seront fournis par les deux joueurs concernés.

Catégorie Minibad : Volants plastiques type Mavis 300 de chez Yonex fournis par l'organisateur.

La vente des volants se fera au tube où à l'unité, au choix du club organisateur qui devra le spécifier dans son règlement de tournoi.

Art 11. POULES

Pour la composition des poules il sera tenu compte du classement CPPH du lundi précédant le tournoi, afin d'avoir au moins deux têtes de série puis des têtes de poule pour chaque tableau.

Pour un tableau à 12 joueurs, il est préférable de faire 4 poules de 3 à 2 sortants.

Pour un tableau à 16 joueurs, il est préférable de faire 4 poules de 4.

NB : Les Tableaux de plus de 16 joueurs sont interdits.

Art 12. GESTION DE TOURNOI

Les tournois sont gérés avec les logiciels Bad+ ou Badnet.



Art 13. MATCHS

Tous les matchs se disputent en **2 sets gagnants de 21 points**, selon la réglementation FFbAD.
Le nombre maximum de matchs pour un joueur est de 8 sur une journée

Art 14. COACHING

Chaque organisateur de Tournois jeunes doit veiller aux règles qui s'appliquent en matière de coaching.

Art 14-1. Tableaux Minibad – Poussins - Benjamins :

L'acte de coaching est autorisé à la pause à 11 points ainsi qu'entre les sets.

Cependant, dans la volonté éducative de rendre les jeunes licenciés bréliens autonomes, l'acte de coaching (orientations technico-tactiques) est interdit entre les points.

Guider les joueurs au sujet du placement au service (pair / impair) est toutefois possible.

Toute personne ne respectant pas ce point de règlement pourrait se voir interdire l'accès aux chaises de coach durant le tournoi par l'organisateur du tournoi.

Art 14-2. Tableaux Minimes – Cadets – Juniors :

L'acte de coaching est autorisé entre les points, à la pause à 11 points ainsi qu'entre les sets.

Art 14-3. Arbitrage :

Lorsqu'il n'y a pas d'arbitre sur le match en cours, les joueurs sont en auto-arbitrage.

Tout problème lié au score doit être géré par le juge arbitre ou l'organisateur du tournoi.

Art 14-4. Comportements inappropriés :

Les comportements déviants des joueurs (Insultes, jets de raquette...), voire des parents, pourront être sanctionnés par le Comité Départemental de Badminton d'une éventuelle interdiction de participation en tournoi.

Afin d'éviter les conflits entre adultes, nous rappelons qu'en cas de désaccord il convient de solliciter l'organisateur du tournoi.

Il est également rappelé que seuls les résultats du logiciel font foi et qu'ils ne peuvent faire l'objet de modifications.

Nous incitons l'organisateur à noter dans son compte-rendu les différents incidents survenus au cours du tournoi.

Art 15. REGLEMENT

Le règlement général des compétitions de la FFbAD s'applique pour tous les points non développés dans ce règlement.

Le club organisateur doit veiller au bon déroulement du tournoi et au respect de ces règlements, du fair-play et de l'éthique sportive.

Toute dérogation au règlement ne pourra se faire qu'en accord avec la Commission Départementale Jeunes.

Art 16. FRAIS D'INSCRIPTION

La recette des frais d'inscription reste entièrement acquise au club organisateur.

Les frais d'inscription maximum sont de **3.00 €** par joueur.

Art 17. RECOMPENSES

Le club organisateur se doit de récompenser au minimum les vainqueurs et les finalistes.



Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine

Art 18. RESTAURATION

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs et le public, une restauration suffisante dans chaque salle. Les recettes restent entièrement acquises au club organisateur.

Art 19. FORFAITS

Il est important de sensibiliser les jeunes, les parents et les responsables jeunes sur les nuisances engendrées par les forfaits **non signalés** qui pénalisent fortement l'organisation des tournois et sont très désagréables pour les autres joueurs. En conséquence :

- Tout joueur, sachant à l'avance son indisponibilité pour le tournoi, **doit téléphoner** au club organisateur pour signaler son absence le plus tôt possible
- Si ce forfait intervient après le tirage au sort, tout joueur inscrit, non présent le jour du tournoi, doit adresser **un certificat médical** ou **un justificatif écrit** et ce, **dans les 5 jours** suivant le tournoi, au Comité Départemental 35 de Badminton.

Tout forfait non justifié pourrait entraîner l'interdiction de participer à d'autres compétitions.

Art 20. TRANSMISSION DES RESULTATS

A l'issue du tournoi, le club organisateur dispose de 24 heures (lundi soir) pour expédier par mail le fichier BAD+ (ou BadNet) et le rapport du Juge Arbitre à la Commission Départementale Jeunes, sous peine d'interdiction d'organisation de tournois.

email : contact@codep35badminton.fr

Ce règlement a été rédigé par les membres de la Commission Départementale Jeunes du Comité Départemental 35 de Badminton à Rennes le 13 juillet 2018.

Toute participation à ces tournois et à leur organisation implique l'entière adhésion au présent règlement.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou de l'accompagnateur responsable et non du club organisateur.

La Commission Jeunes du Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine de Badminton.

Salariés du comité : 02 99 54 67 60 / contact@codep35badminton.fr

Responsables de la Commission Départementale Jeunes :

Serge Ackermann : 06 84 06 23 39 / serge.ackermann@univ-rennes1.fr

Aline Hervé : 06 71 96 89 42 / presidence@codep35badminton.fr